

Introduction

Au mois de novembre 1964 à Paris, à l'issue d'un congrès extraordinaire passionné, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) abandonnait ses références confessionnelles pour donner le jour à la Confédération française démocratique du travail. La jeune CFDT se réclamait alors du mouvement ouvrier, entendait construire la « grande centrale démocratique moderne », combattre « toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme », tout en revendiquant encore, à côté d'autres sources d'inspiration, l'héritage de l'« humanisme chrétien ». En juin 2014, au congrès – ordinaire – de Marseille, cette dernière mention disparaît des statuts confédéraux, tandis que l'anticapitalisme fait place à la priorité donnée au « dialogue social ». Entre ces deux dates, la CFDT semble n'avoir jamais cessé d'interroger et de remanier son identité, du « socialisme autogestionnaire » au « réformisme assumé ».

Fallait-il pour autant saisir l'occasion des commémorations du cinquantenaire pour revenir sur l'histoire et l'identité de la CFDT ? Après tout, la confédération a fait l'objet, depuis un quart de siècle, d'un « nombre conséquent d'ouvrages », comme le constatait tout récemment la sociologue Cécile Guillaume¹. Pour se limiter aux cinq dernières années, trois

1. Voir Cécile Guillaume (dir.), *La CFDT. Sociologie d'une conversion réformiste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 7.

études importantes sont venues s'ajouter à une liste déjà longue : la thèse de sciences politiques de Nicolas Defaud, consacrée à la « conversion » de la confédération au « syndicalisme de proposition »² ; la grande enquête du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) sur le « réformisme assumé » des militants et adhérents de la CFDT actuelle³ ; l'entreprise collective et pluridisciplinaire conduite par Cécile Guillaume, enfin, qui explore la « sociologie » de cette « conversion réformiste »⁴. Tous ces travaux, à des degrés divers et avec des approches différentes, ont en commun de soulever deux questions majeures. Quel type de syndicalisme la CFDT entend-elle incarner depuis plus de deux décennies ? Comment comprendre le passage du syndicalisme radical et « autogestionnaire » des années 1970 à la CFDT « réformiste » d'aujourd'hui ? Ces divers ouvrages apportent des éléments de réflexion très utiles, insistant tantôt sur l'élaboration par « en haut » des grandes orientations et réorientations confédérales, tantôt sur leur appropriation à la base par les militants et les adhérents, en mettant l'accent sur les mutations sociologiques, le poids des logiques d'organisation, l'évolution du cadre juridique et des pratiques de terrain. Mais si la dimension historique est convoquée, elle n'est pas au cœur de démarches relevant d'abord, par leurs problématiques, leurs méthodes et leurs données, de la science politique et de la sociologie.

Or, l'histoire comme discipline a sans doute quelque chose de spécifique à apporter à cette réflexion. Par le type de sources, notamment archivistiques, qu'elle mobilise, par l'usage critique qu'elle en fait, par l'attention particulière qu'elle porte au

2. Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

3. Martine Barthélemy, Claude Dargent, Guy Groux et Henri Rey, *Le réformisme assumé de la CFDT*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

4. Cécile Guillaume (dir.), *La CFDT. Sociologie d'une conversion...*, *op. cit.* On se gardera de négliger les précieux apports de la biographie parue l'an dernier sous la plume du journaliste politique Jean-Michel Helvig (Edmond Maire. *Une histoire de la CFDT*, Paris, Le Seuil, 2013).

contexte global dans lequel se déroulent les phénomènes qu'elle observe, par la volonté d'inscrire ceux-ci dans un temps long, et, de manière générale, par son souci parfois tatillon de la chronologie et des processus concrets, elle peut contribuer à les éclairer différemment. Après avoir connu des années difficiles, pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici, l'histoire du syndicalisme, renouvelée et rajeunie, semble devoir à nouveau retenir l'attention des historiens, tant il apparaît absurde de négliger une voie d'accès privilégiée à la connaissance des mondes du travail, et, au-delà, à la compréhension des grandes évolutions économiques, sociales, politiques et culturelles contemporaines⁵. De ce point de vue, la CFDT, tout au long de son histoire, constitue un observatoire privilégié. Son « évolution » semble refléter, au prisme d'une culture syndicale particulière, les transformations du monde qui l'entoure. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs jeunes chercheurs – souvent des jeunes chercheuses – se soient attelés ces dernières années à des projets ambitieux et neufs, où l'histoire du syndicalisme croise des préoccupations historiographiques très actuelles : histoire des femmes et du genre, approches internationales et transnationales, histoire de l'État et des territoires, histoire des utopies alternatives⁶.

5. Michel Pigenet, « Sources et ressources syndicales d'une histoire des milieux populaires », dans Vincent Flauraud et Nathalie Ponsard (dir.), *Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au xx^e siècle. Enjeux et héritages*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2013, p. 33-50.

6. Citons en particulier la thèse de Claude Roccati, qui vient d'être soutenue, le 22 novembre dernier, à l'Université du Havre, consacrée à la politique internationale de la CFDT de 1964 à 1988 ; celle, en cours, de Pascale Le Brouster sur la CFDT et la question des femmes ; celle que vient d'engager Théo Roumier sur les gauches radicales au sein de la CFDT entre 1968 et 2003. Mentionnons également, même s'il s'agit d'une commande fédérale et non d'une thèse, la recherche originale sur l'histoire de la Fédération Interco menée par Romain Vila, qui éclaire l'univers syndical très mal connu de la fonction publique territoriale (*Histoire de la Fédération Interco CFDT. Du Front populaire au début du XXI^e siècle*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2014).

J'ai entamé mes propres recherches sur la CFDT il y a maintenant plus de vingt-cinq ans. Ma thèse sur la déconfectionnalisation du syndicalisme chrétien a été soutenue il y a tout juste vingt ans⁷. Le fil rouge de ce travail portait déjà sur la question de l'identité de la confédération, entre syndicalisme chrétien et socialisme autogestionnaire. J'ai eu depuis cette date, à de nombreuses reprises, l'occasion de me pencher à nouveau sur la CFDT et sur son « évolution » ultérieure, à partir d'angles d'attaque précis, sur des périodes plus ou moins longues. Éric Belouet, président d'Arbre bleu éditions, m'a proposé de m'appuyer sur un certain nombre de ces textes et contributions, s'échelonnant sur près d'une douzaine d'années, de les retravailler afin de construire un livre, autonome et cohérent, qui éclairerait, sans prétendre à l'exhaustivité, quelques-unes des facettes de cette histoire complexe et souvent déroutante. Un peu réservé au départ sur l'utilité de l'entreprise, je me suis progressivement pris au jeu. Un élément qui a joué un rôle important dans ce sens a été la coïncidence – non fortuite – entre le cinquantième anniversaire de la déconfectionnalisation et la décision de la CFDT de réviser cette année, pour la première fois depuis 1964, la déclaration de principes adoptée lors du congrès extraordinaire. Le fait que ce « toilettage » ou cette « désacralisation », selon les termes apparemment contradictoires utilisés indifféremment par Laurent Berger⁸, se fasse sous la houlette d'un ancien secrétaire général de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), comme cela fut le cas cinquante ans plus tôt lorsqu'Eugène Descamps conduisait la CFTC à sa déconfectionnalisation, intrigue et incite aux parallèles historiques. Certes, les différences sautent aux yeux. Si les statuts de 1964

7. Frank Georgi, *L'invention de la CFDT 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Les Éditions de l'atelier/CNRS éditions, 1995.

8. Présentation du projet de révision statutaire par Laurent Berger au 48^e congrès de la CFDT, Marseille, 4 juin 2014 (http://laurentberger.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2014-06/intervention_laurent_berger_preambule_article_1er.pdf).

sont adoptés à 70 % des mandats, ce score, confortable, obtenu au terme d'une démarche de « pédagogie », de consultations et de compromis engagée quatre ans plus tôt, ne dépasse que de peu la majorité qualifiée nécessaire (les deux tiers), et l'expression d'une opposition déterminée ouvre la voie à une scission, limitée, mais profonde et durable. La mue douloureuse du syndicalisme chrétien est alors suivie avec passion par les médias, qui en décortiquent les causes et les effets potentiels sur les plans religieux, social et politique. Rien de tel en 2014, où la révision, préparée dans la discrétion, est ratifiée au congrès de Marseille par plus de 96 % des mandats, sans possibilité d'amendement ni débats contradictoires. L'absence d'enjeu réel dans une CFDT « homogène » et apaisée explique en partie, avec un manque de curiosité plus général pour les questions sociales et syndicales, la couverture médiatique relativement faible de l'événement.

Cependant, mettre en regard, même de manière schématique, la « déclaration de principes » – préambule et article premier des statuts – de 2014 et celle de 1964 permet de mesurer le chemin parcouru⁹. Certes, les « valeurs » fondamentales (liberté et responsabilité, solidarité, démocratie, émancipation, autonomie, participation, etc.) demeurent fortement affirmées, souvent avec des formulations plus ou moins proches de celles d'il y a un demi-siècle, y compris les emprunts directs à la Déclaration universelle des droits de l'homme, introduits en 1964 pour bien signifier la convergence essentielle des valeurs chrétiennes et laïques. Mais il est difficile de ne voir qu'un simple « toilettage » dans cette révision statutaire, tant le monde s'est profondément transformé en cinq décennies – séquence d'ailleurs plus longue que celle qui sépare la fondation de la CFTC en 1919 de la naissance de la CFDT. Les nouveaux textes enregistrent et expriment des changements culturels profonds. On l'a déjà noté, la mention de « l'humanisme

9. Les textes de la déclaration de principe de 1964 et de celle de 2014 peuvent être consultés sur le site de la CFDT (http://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2014-04/cfdt_projet_de_resolution.pdf).

chrétien », qui avait été introduite au dernier moment afin de rassurer les plus réticents envers l'abandon de la « morale sociale chrétienne » et du second « C » du titre, s'efface à son tour. Dans la foulée disparaissent les formules qui rattachaient trop ostensiblement la CFDT à une vision du monde et de la société marquée par l'empreinte du catholicisme social, et très largement partagée dans l'organisation en 1964. La référence répétée aux « groupes » et aux « communautés naturelles », « dont la première est la famille », est évacuée, de même que, dans l'énumération des « besoins » dont la satisfaction est due à tout être humain, après « matériels » et « intellectuels », l'adjectif « spirituels » cède la place à « culturels ». En sens inverse, si le terme de « laïcité » et ses dérivés étaient absents des textes de 1964, les nouveaux statuts se réfèrent désormais explicitement, à plusieurs reprises, aux « valeurs démocratiques, humanistes et laïques », à « une société démocratique et laïque », à la « laïcité » et aux « valeurs républicaines ». La CFDT parachèverait ainsi sa laïcisation, un demi-siècle après sa déconfessionnalisation. La présence au sein de la nouvelle commission exécutive, aux côtés de Laurent Berger, d'une ancienne présidente de la JOC, Inès Minin, semble pourtant indiquer que la source qui a si longtemps alimenté la CFTC, puis la CFDT, en militants et en dirigeants, n'est pas véritablement tarie. Il est d'ailleurs assez remarquable que le jeune secrétaire général, à Marseille, ait tenu à resituer la dernière révision des statuts dans une longue marche qui menait du syndicalisme chrétien de 1919 à l'organisation laïque d'aujourd'hui, alors qu'Edmond Maire, qui occupa ces mêmes fonctions de 1971 à 1988, voit toujours dans la révolte des canuts, le mouvement ouvrier français du XIX^e siècle et le syndicalisme d'un Fernand Pelloutier les véritables racines de la CFDT¹⁰.

10. Voir l'intervention inaugurale d'Edmond Maire à la demi-journée anniversaire « 1964-2014. 50 ans. Une histoire, des regards », 5 novembre 2014, sur le site de la CFDT (<http://www.cfdt.fr>).

Si le « mouvement ouvrier » est toujours salué, par deux fois, dans le préambule révisé, soulignant ainsi la continuité avec l'ancrage historique identitaire revendiqué en 1964, et si l'appellation traditionnelle de « travailleurs » est encore préférée à celle de « salariés »¹¹, la notion de « syndicalisme idéologique », introduite cinquante ans plus tôt pour rassurer les militants inquiets d'une possible dérive vers un pragmatisme revendicatif sans âme ni perspective, à l'américaine, est évacuée, victime de la connotation désormais négative attachée à l'adjectif. Mais la modification majeure, du point de vue « idéologique », concerne l'identification de l'adversaire dans l'article premier. En 1964, la CFDT déduisait de la priorité absolue qu'elle accordait à la « dignité de la personne humaine » la nécessité de combattre « toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme ». Renvoyant dos à dos les deux systèmes qui régissaient le monde bipolaire d'alors (le « totalitarisme » désignait ici principalement le communisme), cette double condamnation dessinait en creux une troisième voie qui ne pouvait encore se dire explicitement sans risquer d'effrayer les adhérents les plus modérés : le « socialisme démocratique », revendiqué dès le début des années 1950 par la minorité de la CFTC et le groupe Reconstruction. En 2014, la nouvelle formulation ne vise plus que « toutes les formes d'abus de pouvoir, d'autoritarisme, de totalitarisme ». L'anticapitalisme de principe disparaît donc – au profit d'une condamnation de ses « abus » –, et avec lui la perspective d'une société radicalement différente, qui, dans les années 1970, avait nourri le projet cédétiste de « socialisme

11. Dans sa présentation du projet de révision au congrès de Marseille, le secrétaire général justifiait par deux arguments le maintien de cette appellation, qui avait suscité des réserves dans la mesure où le terme de « salariés » semblait mieux correspondre aux évolutions lexicales du syndicalisme français. Il s'agissait d'abord, pour Laurent Berger, de ne pas laisser « à d'autres » le monopole de ce terme, auquel la CFDT reste attachée, et qui représenterait encore « l'image même de l'homme au travail ». C'est aussi le terme utilisé par la Confédération européenne des syndicats et le syndicalisme international, dans un monde où « 60 % des travailleurs sont employés dans l'économie informelle » (document cité).

autogestionnaire ». Quand le préambule de 1964 évoquait simplement « la construction d'une société démocratique », celui de 2014 précise : « la construction permanente d'une société juste et démocratique ». L'ajout du premier adjectif traduit l'abandon du rêve d'une société idéale, vers laquelle il faudrait tendre, au profit d'une action sans cesse recommencée, d'un combat quotidien jamais achevé. « Nous pensons en effet que l'objectif de l'action syndicale est, jour après jour, de changer la société, pas de changer de société », déclarait ainsi Laurent Berger à Marseille¹².

La réécriture de la déclaration de principes ne se réduit pas cependant à la disparition dans les textes des deux grands piliers qui structuraient la vision du monde de nombreux militants cédétistes des années 1960 : l'inspiration chrétienne et l'anti-capitalisme radical. Elle procède également à des ajouts et à des reformulations qui donnent un contenu positif à l'actualisation de la charte de la CFDT. Ainsi, même si le préambule de 1964 mentionnait par deux fois les « travailleuses » et mettait en avant les « êtres humains » ou la « personne humaine », le masculin universel demeurait la règle : « l'homme », « les hommes », « les travailleurs », suffisaient à renvoyer à l'humanité entière ou au monde du travail dans son ensemble. En 2014, la confédération accole systématiquement le mot « femmes » à celui d'« hommes », celui de « travailleuses » à celui de « travailleurs ». Elle condamne le « sexisme » et les atteintes aux « droits fondamentaux » liées, entre autres, au « genre », affirme agir « pour que femmes et hommes soient égaux en droits et en dignité dans toutes les dimensions de la vie ». De manière générale, les textes prennent désormais en compte la « diversité » du monde du travail, dénoncent « toutes les formes d'exclusion et de discrimination », d'« aliénation », de « racisme et de xénophobie ». Au détour d'une phrase, elle rappelle que la lutte pour les droits humains est désormais inscrite dans « la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », inscrivant

12. *Ibid.*

ainsi dans sa déclaration de principe la référence, devenue centrale pour elle, à la construction de l'Europe.

Le « monde en évolution » de 1964, où les « progrès techniques » apparaissent déjà porteurs du meilleur (l'épanouissement de l'homme et du travailleur) comme du pire (la déshumanisation, la guerre nucléaire) a fait place en 2014 à notre « monde globalisé », « en perpétuelle mutation », produisant une « immensité de richesses », favorisant une « prise de conscience universelle », mais générant de « profondes inégalités », provoquant « crises » et « conflits », et reposant sur un « mode de développement » qui constitue un danger pour l'« environnement », les « ressources naturelles », le « climat » et la « biodiversité ». La CFDT de 2014 milite donc « pour la construction d'un modèle de développement durable ». Elle met la « justice sociale » « au cœur de ses revendications ». Dans un monde où les inégalités explosent, elle réaffirme le principe d'égalité et revendique « une redistribution juste des richesses, indispensable à la cohésion sociale de nos sociétés ». Les textes de 1964 insistent sur le droit à un emploi « assuré et librement choisi », à un revenu « conforme aux possibilités de la civilisation moderne », à des « conditions de vie et de travail » dignes, à la « solidarité de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ». Les nouveaux statuts reprennent, sous des formes un peu différentes, ces mêmes exigences. Mais les ajouts qu'ils apportent sont significatifs des enjeux présents. La « précarité » et la « pauvreté » viennent compléter la liste des situations difficiles qui imposent la « solidarité ». Celle-ci doit s'exercer « entre les travailleurs, entre salariés et demandeurs d'emploi, entre les générations et plus largement entre les peuples ». Par ailleurs, la revendication d'une protection sociale efficace ne passe pas, pour la CFDT, par la défense pure et simple des dispositifs existants, bien au contraire : « Les politiques publiques doivent s'adapter à l'évolution des risques qui découlent des mutations de la société ». Plus que la préservation des acquis, elle revendique « l'acquisition de nouveaux droits individuels et collectifs ». La prise en

compte de l'individu, déjà présente en 1964 avec l'accent mis sur la « personne », prend une dimension nouvelle, au regard des formes nouvelles d'intensification du travail : la CFDT dit promouvoir « un équilibre entre vie professionnelle et aspirations personnelles », passage significativement accolé à celui qui affirme l'égalité entre femmes et hommes.

Par quels moyens la confédération entend-elle désormais faire avancer les perspectives qu'elle s'est ainsi tracée et comment définit-elle aujourd'hui le rôle du syndicalisme ? L'ancien article premier, dans une formule prudente, se distinguait d'une approche marxiste en refusant de « poursuivre par principe le développement systématique des antagonismes existant dans la société », mais entendait bien, « dans son action », « susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation ». On s'éloignait alors sensiblement de la condamnation originelle de la lutte des classes par le syndicalisme chrétien : les antagonismes de classes existaient, et l'on ne s'interdisait pas, dans la lutte, de s'appuyer sur eux afin de faire progresser la prise de conscience des travailleurs. En 1970, deux ans après Mai 68, six ans après la déconfessionnalisation, la CFDT inscrivait explicitement son action dans une « stratégie de lutte de classe ». En 2014, à une « opposition systématique », la confédération préfère une « approche constructive du dialogue social » passant par la « confrontation des intérêts divergents et la négociation ». Elle fait même de celle-ci « la voie privilégiée pour dépasser les conflits », et du « dialogue social » « un moyen essentiel du développement économique et social ». Elle n'y résume pas cependant son action, revendiquant de « puiser » dans le répertoire le plus étendu des « formes démocratiques » d'intervention : « expression de l'indignation, critique sociale, contestation, recours à la grève, proposition, négociation ». De même, le syndicalisme est défini comme un « contre-pouvoir » face aux « pouvoirs des décideurs politiques, économiques ou financiers », notion qui est l'héritière de la reconnaissance dans les années 1980 du conflit assumé au sein de l'entreprise de « deux logiques », toutes deux

légitimes, celle du patron et celle des salariés. Mais il est également « force de proposition, d'action et de transformation ». Car le syndicalisme tel que le définit la CFDT de 2014 se veut « acteur » du « progrès » et de la « transformation sociale ». Il ne défend pas les seuls intérêts corporatifs de ses mandants : sa mission relève de « l'intérêt général », qu'il contribue à définir. Il n'entend pas pour autant se substituer à l'État ou à la représentation nationale : la CFDT « plaide pour une complémentarité entre démocratie politique et démocratie sociale ».

La confrontation des deux textes reflète les images successives que la CFDT entend donner d'elle-même, à cinquante ans de distance. On pourrait aller plus loin, essayer de dater précisément l'introduction de tel ou tel thème dans le corpus idéologique de la CFDT, avant sa consécration officielle dans la déclaration de principes. Ainsi, la notion de « développement durable » renvoie à une résolution sur la mondialisation adoptée en 1998. Mais la critique du modèle productiviste de développement est beaucoup plus ancienne. Elle s'exprimait avec force au lendemain de 1968, et le congrès de 1964 lui-même s'interrogeait déjà, en pointillé, sur les dégâts infligés à l'environnement (« pollution atmosphérique et des eaux ») et aux êtres humains par la civilisation industrielle moderne. Avancer dans la réflexion en termes de ruptures et de continuités suppose donc de ne pas s'en tenir aux mots, même si ceux-ci constituent une entrée irremplaçable pour enregistrer, à un moment donné, l'évolution des représentations et de la vision du monde portée par la CFDT. Mais, même dans cette seule perspective, s'appuyer exclusivement sur les textes statutaires pour mesurer les changements intervenus risquerait de renvoyer une image faussée de cette histoire. Ni en 1964 ni en 2014, la déclaration de principes ne mentionne le « socialisme » et l'« autogestion ». Or, deux décennies durant, entre 1968 et 1988, le « socialisme autogestionnaire » s'est installé au cœur de l'identité collective de la confédération et des débats qui la traversent. Essayer de comprendre cette évolution oblige à regarder en face ce moment essentiel, même si les statuts n'en ont pas conservé la trace.

Les pages qui suivent n'ont pas l'ambition de retracer une histoire globale de la confédération depuis 1964, qui prendrait en quelque sorte la suite de *L'invention de la CFDT*. Plus modestement, elles se proposent de donner, autour de quelques thèmes importants (l'autogestion, le rapport au religieux, au politique et à l'État, aux autres syndicats, aux mouvements sociaux, à l'entreprise, au conflit et au contrat...) et de quelques moments-clés (la déconfessionnalisation, les « années 68 », la crise économique, le recentrage...), des éléments utiles pour la compréhension d'une histoire complexe et souvent difficile à démêler. Ces « regards » historiques s'articulent autour de trois grands thèmes : l'« émergence », qui revient sur le rapport originel au syndicalisme chrétien et au mouvement ouvrier ; les « métamorphoses », qui interrogent les choix déterminants du socialisme autogestionnaire, puis du recentrage ; les « chassés-croisés », enfin, qui examinent quelques-uns des effets de ces remaniements identitaires sur les pratiques, les références et les positionnements de la confédération dans le champ syndical et social. Le chapitre conclusif tentera de repérer les traces de la CFDT d'hier, s'il en existe, dans la CFDT d'aujourd'hui, telle que ses militants et ses adhérents se la représentent.